

# Réunion du vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 17h (salle polyvalente)

Séance présidée par Sébastien ROUSSEAU accompagné par Alexandra SEGAUD, avec pour secrétaire Noémie CROIZET.

Personnes présentes : Sébastien ROUSSEAU - Alexandra SEGAUD - Noémie CROIZET - Elodie CARRONDO - Christine BOYER-TIAUD - Yvette BERNA - Angélique GENE BRIER - Mme JENATTON - Géraldine LAPRUGNE

Personnes excusées : Stéphanie CARNAT, Laura LEBRUN, Lana BOURIN, Anne LITAUDON, Christelle SANSELME, Danièle GOUGE, Claudine ROEDIGER, Aurélie PIRILLO, Emilie DEFONTIS, Odette TREMBLAY, Magali RESTIAU, Nathalie MENSION, Sylvie LABUSSIÈRE, Lysiane USSEL, Gaëtane HELLEBUYCK, Claudine ROEDIGER, Justine DAUMUR, Sophie JOIGNAUD, Mélanie GUILLAUMIN, Corinne WEISS, Béatrice FAVIER, Michel CELLARD.

## Ordre du jour :

- Appel à cotisations
- Assurance professionnelle
- Mailing aux familles
- Organisation de la première manifestation
- Planning des manifestations
- Questions diverses
- Organisation de la prochaine réunion

### **1. Appel à cotisations.**

Premièrement, une demande d'ouverture de compte au Crédit Agricole de Chantelle avait été faite, suivie d'un abandon de notre part car le suivi ne nous paraissait pas sérieux.

Nous avons donc désormais un compte bancaire à la Banque Populaire de Saint Pourçain sur Sioule.

L'ouverture du compte a été faite avec un chéquier. A ce jour, le solde du compte est de 0€.

Concernant les membres actifs (personnes qui ont potentiellement du temps à consacrer à l'association), la cotisation annuelle s'élève à 5€.

Quant aux membres bienfaiteurs (personnes qui ne souhaitent pas être sollicitées pour participer, mais sont couvertes par l'assurance en cas d'aide), leur cotisation annuelle s'élève à 15€.

Pour cette fin d'année 2021, le montant de la cotisation est calculé au prorata, arrondi à l'euro au-dessus (voté à l'unanimité), soit 1,25€ arrondi à 2€ pour les membres actifs et 3,75€ arrondis à 4€ pour les membres bienfaiteurs.

Cette cotisation est payable en espèces ou en chèque. Il faudra remplir un bulletin d'adhésion en échange d'un reçu.

## **2. Assurance professionnelle.**

L'assurance est obligatoire pour les associations que ce soit pour les trajets ou les manifestations. La banque nous a fait un devis d'assurance pour un montant de 97€ / an.

Nous allons faire un devis comparatif dans une autre compagnie d'assurance.

## **3. Information aux familles.**

Afin d'assurer une bonne communication, nous allons préparer des flyers qui seront distribués auprès des résidents.

Concernant les familles, un mail leur sera envoyé par Elodie, et le site internet de l'EHPAD sera alimenté également.

## **4. Organisation de la première manifestation.**

Cette première manifestation va consister en une vente de chocolats pour Noël, par le biais d'un organisme qui va nous fournir des bons de commande, des échantillons et des flyers (Les Chocolats du Cœur).

Ce sera à nous de diffuser les flyers et de vendre des chocolats partout. La restitution des bons de commande est prévue pour le 4 novembre 2021. L'association récupère l'argent des commandes afin de payer l'organisme après réception des chocolats, puis nous devons les redistribuer.

L'association récupère 25% des commandes validées en bénéfiques (si les commandes sont livrées à l'EHPAD et non pas directement chez l'acheteur, dans ce cas nous aurions 18% des bénéfiques).

## **5. Planning des manifestations.**

Le 17 décembre, il y aura le marché de Noël organisé par l'animation : l'association aura un stand. Il faut que l'on trouve des petits lots / objets à vendre. Nous pensons faire un appel à don de ce que les personnes ont chez elles et ne se servent plus (bibelots, tableaux...).

Dans l'année 2022, nous feront une tombola sur le même principe : acheter un pack avec les tickets à gratter et les lots.

## **6. Questions diverses.**

L'inscription au Journal Officiel est faite (gratuite).

N'importe qui peut être membre de l'association, droit de vote exclusivement pour ceux qui sont à jour des cotisations.

Adhésion à n'importe quel moment de l'année. Les cotisations seront au prorata, arrondi à l'euro supérieur.

A ce jour nous sommes 41 membres (actifs et bienfaiteurs confondus).

La directrice a proposé d'avoir une étiquette de l'association sur le tableau vers les vestiaires.

Il faudrait une boîte aux lettres, à fixer sur le portant dans le hall, afin que les personnes puissent déposer le courrier / les cotisations etc.

Une association doit pouvoir être reconnue d'intérêt général (qui n'exerce pas d'activité lucrative, dont la gestion est désintéressée, qui ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes) ou bien être reconnue d'utilité publique (être d'intérêt général et avoir au minimum 200 adhérents, avoir un montant minimum de ressources annuelles de 46 000 € etc).

Ceci a été vu avec le centre des impôts et il s'avère que nous sommes d'intérêt général, ce qui permet d'avoir des dons, déductibles des impôts. Il n'y a pas de démarche à effectuer pour être reconnu d'intérêt général, c'est fait d'office.

Pour que l'association puisse obtenir des dons du domaine public, il faut un numéro SIREN. La demande est faite, nous sommes en attente de la réponse.

Plusieurs RDV sont programmés avec des entreprises : AL Industries entre autres, Mr le maire de Chantelle...

Sébastien a participé à une formation sur la demande de subventions : FDVA (fond pour le développement de la vie associative) qui débloque des fonds pour le lancement des associations ou la formation des bénévoles.

## **7. Organisation de la prochaine réunion.**

Nouvelle AG en début d'année 2022 pour le nouvel appel à cotisations. LE 21 JANVIER 2022 A 17H.

Tous les sujets ont été abordés.

Fin de la séance à 18h10.